

*

* *

AFFAIRE N° 51 : QUESTIONS DIVERSES

*

* *

AFFAIRE N° 51/1 - Acquisition d'une maison appartenant à Monsieur SAUTRON Antoine Raoul nécessaire à la construction de la Mairie de Saint-Bernard

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction de la nouvelle Mairie de Saint-Bernard qui débutera très prochainement, nécessite l'acquisition d'une maison en bois sous tôle de six pièces avec dépendances, appartenant à Monsieur SAUTRON Antoine Raoul.

Cette maison avait été édiflée par l'intéressé sur le terrain de la Congrégation des Filles de Marie, cadastré section CE n° 123,

acquis par la Commune en 1977. Elle nous est proposée au prix de 16 000 Francs, Monsieur SAUTRON s'étant engagé à libérer les lieux sans délai dès le paiement du prix de la vente.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de cet immeuble au prix de 16 000 Francs.

La dépense sera inscrite au chapitre 900 article 210 du Budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE